

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

Élus :	29	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	24	
Absents :	0	
Pouvoirs :	5	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, CONSTIAUX, CAFFIER, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA.
Absents :	/	
Excusés ayant laissé procurations :		Mme RANDON-BERNET à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CAFFIER, M. CHARLEMAGNE à Mme CONSTIAUX, M. CULIBRK à Mme DANIELE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 19_12_092_1R6

Objet : Demande de renouvellement de cofinancement - poste de chef de projets Petites Villes de Demain

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et afin de mettre en œuvre le projet de revitalisation du territoire, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 31 mai 2021 de créer un poste de chef de projet.

Ce poste a bénéficié d'un cofinancement de l'ANCT et de la Banque des Territoires qui doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2021 approuvant la convention « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 créant le poste de Chargé de projets « Petites Villes de Demain » ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en date du 19 mai 2021 ;

Vu le plan de financement 2022 du poste de chargé de projets qui s'établit comme suit :

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Coût annuel, charges comprises, du poste de chargé de projet « Petites Villes de demain »	55 151.95 €	ANCT – 50 %	27 575.97 €
		Banque des territoires – 25 %	13 787.99 €
		Commune de Chasse-sur-Rhône	13 787.99 €
Total	55 151.95 €	Total	55 151.95 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du poste de chef de projets « Petites Villes de Demain » ;
- **SOLLICITE** le renouvellement du cofinancement de ce poste auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 22 décembre 2022

Le Maire,
Christophe BOUVIER

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Chasse-sur-Rhône. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE CHASSE-SUR-RHONE' around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bouvier'.